

10. *Adrien d'Oudenbosch.* — Le premier continuateur de Jean de Stavelot, Adrianus de Veteri busco, naquit à Oudenbosch dans le Brabant septentrional. Il entra à Saint-Laurent, le 8 décembre 1440 ⁽⁶⁾, fit son noviciat sous la direction de Jean de Lairdieu, et fut admis à la profession,

⁽⁶⁾ MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1133.

à la fin de l'année 1441. Il remplit les fonctions de préchantre et de bibliothécaire ⁽¹⁾, probablement aussi celles de procureur ⁽²⁾. Il nous révèle qu'il fut attaché à la maison du fameux Guy de Humbercourt, sans doute en qualité d'aumônier ou de confesseur. Ses relations avec le lieutenant de Charles le Téméraire ne peuvent pas être antérieures à la première arrivée du sire de Humbercourt à Liège, en 1467. Dans l'assemblée du 5 avril 1468, où son abbaye le députa avec le prieur pour remplacer l'abbé absent, il s'opposa vivement, en présence de Guy de Humbercourt, à la taxation des églises ⁽³⁾. Le 28 octobre, quelques jours avant le sac de Liège, il fut l'un des députés de Saint-Laurent qui allèrent parlementer avec les chefs de la cité pour préserver l'abbaye de la dévastation dont ceux-ci la menaçaient ⁽⁴⁾. Ces missions dont on le chargea prouvent la considération qui l'entourait parmi ses frères. Pendant le sac de Liège, il sortit de la ville avec un sauf-conduit, après avoir obtenu du duc de Bourgogne lui-même une sauvegarde pour son monastère ⁽⁵⁾. Ce n'est qu'en 1469 ⁽⁶⁾, et dans les premiers mois de l'année suivante ⁽⁷⁾, qu'il signale sa présence à Gand, dans l'entourage du sire de Humbercourt. Il vivait dans l'intimité du terrible lieutenant, au point de recueillir de sa bouche des détails sur les événements de l'époque ⁽⁸⁾, d'être présent quand les députés des églises liégeoises vinrent trouver son maître ⁽⁹⁾, et même d'être témoin, au moins indirectement, d'une altercation entre le duc de Bourgogne et l'évêque Louis de Bourbon ⁽¹⁰⁾. On ne peut pas préciser combien de temps le moine de Saint-Laurent resta attaché au lieu-

(1) Adrien termina à Saint-Laurent, en 1467, le 16 septembre, la transcription d'un traité de Hugues de Saint-Victor, conservé dans le codex n° 11055-58 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Voir C. DE BORMAN, *Chron. d'Adrien d'Oudenbosch*, Introd., p. xvii.

(2) C. DE BORMAN, *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, Introduction, p. vi.

(3) A. D'OUDEBOSCH, *Chronique*, éd. DE BORMAN, p. 190.

(4) *Ibid.*, p. 213.

(5) *Ibid.*, p. 218.

(6) *Ibid.*, p. 227.

(7) *Ibid.*, p. 229. Voir *ibid.*, p. vii et p. 323.

(8) *Ibid.*, pp. 206, 211.

(9) *Ibid.*, p. 227.

(10) *Ibid.*, p. 229.

tenant de Charles le Téméraire. Il est probable que son séjour à Gand ne se prolongea pas longtemps, et qu'il était déjà de retour à Liège, quand il composa, en faveur des églises, un mémoire qui eut le privilège de forcer la conviction du duc de Bourgogne (1). Ce qui est certain, c'est que dès le mois de juin 1472, Adrien d'Oudenbosch était rentré dans son monastère, où il mourut vers 1482.

11. *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*. — Témoin des tristes événements qui ensanglantèrent la patrie liégeoise, et bien placé pour les connaître, Adrien d'Oudenbosch en a raconté tous les détails parvenus à sa connaissance dans son livre : *Rerum Leodiensium sub Johanne Heinsbergio et Ludovico Borbonio episcopis*. Nous avons vu que cet ouvrage d'Adrien se révèle à nos yeux comme une continuation de la *Chronique latine* de Jean de Stavelot (2). Sauf le fragment initial que nous avons signalé, les manuscrits en ont disparu ; mais Martène et Durand nous ont conservé le texte d'après l'autographe d'Adrien (3). Leur édition est toutefois très imparfaite ; M. de Borman, en l'absence de manuscrits, n'a pu redresser qu'un petit nombre des erreurs qu'il renferme. Rien que dans le fragment de Daniel Raymundi, nous trouvons quantité de variantes dont plusieurs méritent d'être signalées (4).

(1) A. D'OUDEBOSCH, *Chronique*, éd. DE BORMAN, p. 234.

(2) Voir pp. 603-604.

(3) MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1199 et suiv.

(4) Éd. DE BORMAN, p. 3, ligne 3 : « et ex singulari devotione » — ligne 9 : « villa dicta Airlon » — ligne 11 : « cum, sicuti pro dolor talibus moris est, terribiliter jurarent et blasphemarent nomen Domini, subito... » — Page 4, ligne 2 : « Waltherus d'Anthin, qui paullo ante consiliarius supremus sive consul fuerat, nunc pretor simul erat et scabinus, tantae fuit auctoritatis... » — ligne 7 : « sic quod nullus audebat... » — ligne 19 : « quod triginta duo ministeria clausurunt operas suas super scabinos ». — Page 6, ligne 20 : « ad inveniendum médium pacis ». — Page 8, ligne 18 : « domina d'Emptine et domina de Spontin » (correction de M. de Borman justifiée) — ligne 19 : « in fortalitie d'Es ». — Page 9, ligne 9 : « cadendo in aquam, eam infecit ». — Page 10, ligne 17 : « spoliaverunt villam de Chastilneau. — Page 11, ligne 24 : « vellent esse boni vicini ». — Page 12, ligne 3 : « quod nusquam possit fieri » — ligne 11 : « fieret compensatio » — ligne 15 : « Datum die 15^a decembris » (voir DE BORMAN, p. 299, note 3) — ligne 24 : « sic quod promiserunt » — ligne 28 : « mansit in civitate viginti quatuor diebus ». — Page 13, ligne 4 : « currebant per civitatem cum tanto tumultu ac si... » — ligne 6 : « Clamabant etenim dicti Anthiniani

De 1429 à 1449, la première partie de l'ouvrage, celle dont nous avons chez M. de Theux la copie manuscrite, n'est qu'un résumé de la *Chronique française* rédigée par Jean de Stavelot. Toutefois, cette partie du travail d'Adrien n'est pas elle-même dépourvue d'utilité : elle peut servir de guide à travers l'amas de détails mêlés dans le récit de son devancier. Adrien en effet ne se contente pas d'abrégé son modèle; il met de l'ordre dans sa composi-

tam *contra eum* quam contra magistros, dicentes eos traditores, quia sigillasset duci Burgundie in tractatu pacis nuperrime facto, centum et quinquaginta millia... » — ligne 12 : « inventum est quod episcopus, magistri et civitas » — ligne 13 : « sed dominus Leodiensis — ligne 18 : « extra fenestras — ligne 20 : « sicut solebat ante reformationem factam per regimen novum Hinsbergium dictum, in quo in electione magistrali quedam civibus erant ablata » — ligne 25 : « Igitur in festo » — ligne 31 : « quia de nullo curabatur. Unde anno 1433, in profesto... ». — Page 14, ligne 12 : « fuit factum proclamatio contra eos quod essent traditores, et omnia bona eorum fuerunt direpta » — ligne 18 : « Et prohibitum ne quis faceret eis assistentiam » — ligne 19 : « per populum qui domino Leodiensi » — ligne 25 : « ad duo millia florenorum Rhenensium ». — Page 15, ligne 2 : « quod quidem tam stricte » — ligne 7 : « Idem etiam strictissime observatum fuit in persona domini et magistri Lamberti d'Anthin, filii dicti Waltheri. Is erat canonicus... » — ligne 10 : « Is, habita dieta in Dolhen, patria Brabantie, pro bonis patris sui recuperandis, captus est per insidias ei positas a Leodiensibus » — ligne 21 : de Bosnove, de Montigny, de Mont Saint-Corneille, de Hault Chastellet, de Villiers. — Page 17, ligne 9 : « ad arborem ligatus, congestis raptim stramineis et lignis, igne fuit concrematus » — ligne 12 : « ad solum usque eversum » — ligne 14 : « Et notandum quod dominus Hugo de Petraponte, qui habuit bellum » — ligne 19 : ad castrum de Aubigny » — ligne 21 : « iverunt ad Hault-Chastellet » — ligne 29 : « castrum de Beaulraing ». — Page 20, ligne 20 : « fide jussores, scilicet qui impleverunt... » — ligne 21 : « octava junii facta est pax » (correction de M. de Borman justifiée). — Page 21, ligne 11 : « in Diepenbeeck » (id.) — ligne 22 : « domicello de Liekerkeke ». — Page 23, ligne 6 : « facto scanfardo in medio Mosae » — ligne 31 : « predecessores sui ». — Page 24, ligne 2 : « et salviguardia » — ligne 9 : « si malum vel aliquid aliud eorum negligentia » — ligne 14 : « castrum de Longpré quod ceperunt et everterunt. Castrum autem illud cum oppidulo tenebat domicellus Everardus de Marcka in pignus vel vadium a domino Luxemburgensi quousque certa summa pecunie per suum genitorem accommodata persolveretur » — ligne 19 : « quod subditum suum domicellum Everardum de malis suis compesceret aut passagium sibi per terram suam contra predictum Everardum concederet » — ligne 28 : « de quolibet ministerio ». — Page 25, ligne 31 : « super campum de Grace ». — Page 26, ligne 19 : « quod ex una parte erat combustum ». — Page 27, ligne 14 : « vicus Hungarorum sive Hungaria » — ligne 20 : « anno Domini 1043 tempore Wazonis » — ligne 22 : « gratiose exceptos fuisse » — ligne 27 : « ad Anselmum » — ligne 29 : « in cujus diocesi predicti Leodienses morabantur ». — Page 28, ligne 31 : « duci ad Steen » (correction de M. de Borman justifiée). — Page 29, ligne 6 : « quae latebant juxta Vivegnies » (voir DE BORMAN, p. 353). — Page 30, ligne 1 : « sed quid causae fuerit » — ligne 2 : « in medio tormentorum » — ligne 7 : « Trajectenses e converso ».

tion, présentant à la suite l'un de l'autre les renseignements que sur un même objet il trouve éparpillés dans l'œuvre de Jean de Stavelot ⁽¹⁾. A l'exemple de celui-ci, il insère dans son œuvre des détails d'histoire générale, ecclésiastique ou monastique, mais il n'en emprunte à son devancier qu'un petit nombre, et, ce qui est un avantage, il les présente à part, sans qu'ils viennent, comme chez le chroniqueur précédent, couper constamment le fil de la narration. Ce procédé rend le travail d'Adrien meilleur comme composition, et il est beaucoup plus facile de s'orienter dans son récit que dans celui de son devancier. Il va sans dire qu'il néglige quantité de détails et que, dans la narration d'un événement, il passe sous silence beaucoup de circonstances intéressantes, qu'il faut chercher dans Jean de Stavelot. En général, il résume exactement son modèle ⁽²⁾, et il est fort rare qu'il le complète ⁽³⁾. Son opinion sur le peuple est exprimée en ces termes : « Et haec fuit semper pessima passio populi communis malum suspicari de principe, et majorum suorum obtrectare decretis ⁽⁴⁾ ».

La seconde partie de l'ouvrage d'Adrien, de 1450 à 1482, est beaucoup plus détaillée et a beaucoup plus de valeur. Durant cette période, au moins jusqu'en 1468, l'auteur a tenu un journal où il a consigné les faits importants qui se passaient à Liège. C'est d'après ces notes, écrites en bonne partie au jour le jour ⁽⁵⁾, qu'il a ensuite rédigé la seconde partie de son

(1) Dans le récit de la guerre entre les Liégeois et les Namurois, Adrien réunit à part tout ce qui concerne Walter d'Anthin (pp. 12-14). La longue histoire de la dime accordée au duc de Bourgogne par Eugène IV est résumée d'un seul trait par Adrien (p. 19) et disséminée dans Jean de Stavelot (pp. 454, 467, 485, 490, 492 et ailleurs). Même observation pour la prise de Luxembourg par le duc de Bourgogne : Adrien résume en quelques lignes, page 21, ce que Jean de Stavelot raconte pp. 504, 516, 524. De même pour l'expédition de Jean de Heinsberg en Terre sainte (ADRIEN, pp. 21-22; JEAN DE STAVELOT, pp. 525, 540).

(2) Il substitue le bailli de Couvin (p. 16) à celui de Thuin, désigné par Jean de Stavelot (p. 355). Il s'est probablement trompé en réunissant dans l'histoire de Bosnau (p. 15) deux faits différents racontés par Jean de Stavelot (pp. 334 et 354). Il substitue le nom d'Antoine à celui de Jean dans la désignation du père de Jean de Heinsberg (p. 18).

(3) Il complète le récit relatif au chapelain Robert (p. 17).

(4) A. D'ODENBOSCH, *Chronique*, éd. DE BORMAN, p. 7.

(5) Nous croyons que l'écrit auquel Adrien donna plus tard le nom de *Diarium*, si tant est que ce nom vienne de lui, ne fut pas, dès son commencement, rédigé au jour le jour. Nous pensons en trouver la preuve dans l'erreur de deux ans commise par le chroniqueur lorsqu'il rapporte l'entrée d'Ameil de Strailhe au chapitre de Saint-Lambert (*Chronique*,

histoire. Cette rédaction n'est pas antérieure à 1469⁽¹⁾. Martène et Durand nous ont conservé, avec le texte de la chronique, les extraits du journal où ils ont trouvé des renseignements que l'auteur n'avait pas cru devoir reproduire dans sa composition définitive⁽²⁾.

Adrien d'Oudenbosch parle le plus souvent en témoin oculaire⁽³⁾. Il décrit dans les moindres détails, en marquant qu'il y assistait, les solennités religieuses auxquelles le confiaient ses fonctions. Parfois il rapporte ce que d'autres lui ont raconté⁽⁴⁾; ses témoins sont des personnes bien informées, avec lesquelles sa position le mettait en relation. Sur les événements qui précédèrent le pillage de Liège, il a recueilli plusieurs renseignements de la bouche de Guy de Humbercourt⁽⁵⁾. Ce qu'il raconte des faits arrivés du 7 janvier au 4 octobre 1477 est littéralement extrait d'un écrit disparu de Godenoul d'Elderen, chanoine écolâtre de Saint-Lambert⁽⁶⁾.

Adrien d'Oudenbosch n'a pas la préoccupation de faire une œuvre littéraire; son récit a peu de couleur, et son style est parsemé de flandricismes. Le chroniqueur cherche surtout à être exact et complet. Il annote les moindres faits, et son livre est rempli de menus, mais curieux détails. On est d'accord à lui attribuer une valeur de premier ordre pour les événements de la seconde moitié du XIV^e siècle⁽⁷⁾. En maint endroit, notamment dans

éd. DE BORMAN, p. 36; cf. *ibid.*, p. 302, note 14). Une telle erreur serait impossible dans un journal.

(1) Le chroniqueur, page 15, parle de : « domicellus Jacobus de Morialmez, pater domini Jacobi ballivi Leodiensis moderni ». Or, remarque M. de Borman, Jacques de Morialmé fut bailli de Liège exactement de mai 1469 à mai 1477.

(2) Le *Diarium* mentionne (p. 32) des statuts portés en 1451, pour la réforme de l'abbaye de Saint-Trond, par le cardinal de Cusa. Ces statuts, qui restèrent lettre morte, ont été découverts par dom U. Berlière dans le manuscrit du XVI^e siècle, n° 288 (catalogue n° 273 de la bibliothèque de l'Université de Liège. Ils sont publiés dans *Revue bénédictine*, t. XIV, 1897, p. 378.

(3) A. D'OUDENBOSCH, *Chronique*, éd. DE BORMAN, pp. 66, 70, 85, 146, 175, 180, 190, 213, 218, 227, 229.

(4) *Ibid.*, pp. 34, 75.

(5) *Ibid.*, pp. 206, 211.

(6) *Ibid.*, pp. 242-249.

(7) Voir BORMANS, *Liégeois et Bourguignons en 1468*, Introduction, p. XIII; B^{ca} DE CHESTRET DE HANEFFE, *Jean de Wilde*, dans BIAL, t. XIII, p. 11, note 1; Chev. C. DE BORMAN, *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, Introduction, p. XII.

le récit de la bataille de Lantin ⁽¹⁾, et dans celui de la dernière lutte soutenue par Jean de Wilde ⁽²⁾, sa narration sert utilement à corriger celle que font des mêmes événements les autres chroniqueurs.

12. *Historia monasterii Sancti Laurentii*. — Nous avons dit précédemment comment Adrien d'Oudenbosch nous a conservé l'ouvrage de Rupert sur les origines de l'abbaye de Saint-Laurent ⁽³⁾. Cet ancien écrit s'arrêtait à la mort de l'évêque Réginard. Suivant ce que note Célestin Lombard ⁽⁴⁾, Adrien entreprit de continuer l'histoire du monastère à partir des mots : *Quapropter exoratus filius hominis* ⁽⁵⁾.

De 1038 à 1216, il utilise divers écrits, particulièrement ceux de Renier de Saint-Laurent, de Gilles d'Orval, et un recueil de chartes et de documents ⁽⁶⁾. Après cette époque, il avoue n'avoir plus eu de sources à sa disposition, excepté pour l'histoire des évêques, et jusqu'en 1280, il rapporte ce qu'il a pu recueillir, sans garantir l'exactitude de ce qu'il raconte ⁽⁷⁾. Ce qu'il dit des évêques de Liège est extrait à peu près littéralement de Gilles d'Orval, puis de Hocsem. Après 1280, il trouve sur Saint-Laurent de nombreux renseignements dans les archives de ce monastère : actes ⁽⁸⁾,

(1) B^{on} DE CHESTRET, *suprac.*, p. 17, note 1. Cf. ADRIEN D'OUDEBOSCH, p. 210; MERICA, dans DE RAM, *Documents relatifs aux troubles de Liège*, p. 175; SUFFRIDUS PETRI, dans CHAPEVILLE, t. III, p. 172.

(2) B^{on} DE CHESTRET, *suprac.*, p. 20, note 1. Cf. ADRIEN D'OUDEBOSCH, p. 212; JEAN DE LOOZ, dans DE RAM, *suprac.*, p. 60; MERICA, *ibid.*, p. 177; THEODERICUS PAULI, *ibid.*, p. 218.

(3) Voir p. 343.

(4) U. BERLIÈRE, *Mélanges*, t. I, p. 92.

(5) MARTÈNE et DURAND, *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1063.

(6) En 1115 (MART. et DUR., *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1080), dans la biographie de l'abbé Heribrand de Fooz (1115-1128), il utilise deux chartes publiées par U. BERLIÈRE, dans REUSSENS, *Analectes*, t. XX, pp. 417 et suiv.

(7) MART. et DUR., *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1097.

(8) *Ibid.*, col. 1108^a. Il raconte qu'en 1444, le pape Eugène IV intervint par un bref pour mettre fin aux tergiversations de l'abbé Henri del Cheraux, au sujet de l'introduction de la réforme (*Ibid.*, col. 1136). Le texte de ce bref a été publié par dom U. BERLIÈRE (*Revue bénédictine*, t. XV, 1898, p. 132), d'après le chartrier de Saint-Laurent au séminaire de Liège. Voir aussi *Ampl. coll.*, *suprac.*, col. 1099, note; col. 1103, note.

livres de comptes ⁽¹⁾, inventaires ⁽²⁾. Pour le temps de l'abbé Henri d'Ade (1404-1434), il utilise en l'abrégeant, mais en reproduisant la plupart de ses expressions ⁽³⁾, la vie ⁽⁴⁾ composée par Jean de Lairdieu, un moine qui vécut sous le gouvernement de cet abbé ⁽⁵⁾. Adrien continua jusqu'en 1475 à annoter les événements qui lui semblaient les plus intéressants. Après cette date, il y a dans la *Chronique de Saint-Laurent* un intervalle vide jusque l'année 1504 ⁽⁶⁾. Le travail fut alors repris par divers moines de l'abbaye, entre autres Henri de Palude, qui poursuivit le récit jusqu'en 1586.

Le soin que prend Adrien d'Oudenbosch de désigner ses sources, le jugement qu'il porte lui-même sur le plus ou moins d'authenticité des renseignements qu'il transcrit, sont une garantie de sa bonne foi.

13. *Autres écrits d'Adrien d'Oudenbosch.* — Célestin Lombard attribue au même écrivain plusieurs ouvrages, mais il est probable que la plupart de ceux-ci ont été non composés, mais simplement copiés par Adrien. Tel paraît être le cas pour une histoire de l'église d'Incourt, près de Louvain, publiée sous son nom par Martène et Durand ⁽⁷⁾. D'autre part, on doit probablement attribuer au moine de Saint-Laurent, la composition d'un récit de Miracles du Saint-Sacrement, terminé en 1481, et où l'auteur retrace des faits dont il assure avoir été témoin dans son pays natal ⁽⁸⁾. Célestin Lombard met en outre sur le compte d'Adrien deux vies de l'évêque Wolbodon, l'une en prose, l'autre en vers ⁽⁹⁾. La vie en prose, dont des fragments sont publiés par les bollandistes ⁽¹⁰⁾, paraît être une compilation d'écrits

(1) MART. et DUR., *Ampl. coll.*, t. IV, col. 1109.

(2) *Ibid.*, col. 1129.

(3) *Ibid.*, col. 1124 et suiv.

(4) Publiée par U. BERLIÈRE, dans REUSENS, *Analectes*, t. XX, pp. 419 et suiv., d'après le manuscrit n° 9322 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(5) Voir U. BERLIÈRE, *Mélanges d'histoire bénédictine*, t. I, p. 87.

(6) MART. et DUR., *Ampl. coll.*, *suprac.*, col. 1151.

(7) *Ibid.*, col. 1183 et suiv.

(8) U. BERLIÈRE, *Mélanges, suprac.*, p. 93.

(9) On conservait en outre à Saint-Laurent, dans un ancien martyrologe, un assez long éloge de Wolbodon, que Renier semble avoir utilisé (voir AA. SS., *aprilis*, t. II, p. 852).

(10) AA. SS., *aprilis*, t. II, pp. 859-861; cf. *ibid.*, p. 852, note 2.

antérieurs, avec le récit de quelques miracles, racontés par le compilateur, qui déclare vivre en 1450. Un fragment de la vie métrique, composée, paraît-il, en latin, en français et en néerlandais, nous a été conservé par Chapeaville (1). Une vie de saint Albert de Louvain, aussi rattachée à Adrien d'Oudenbosch, ne nous est connue que par la mention qu'en fait Célestin Lombard. Enfin on a retrouvé à la Bibliothèque royale quelques annotations ou fragments autographes d'Adrien d'Oudenbosch. Un de ces fragments doit être la fin d'une relation de miracles opérés à Grammont par l'intercession de saint Adrien. Une annotation est relative à l'ouverture de la chasse de saint Lambert, le 27 janvier 1469. Une autre se rapporte au siège de Huy en 1467 (2).

(1) CHAPEAVILLE, t. I, pp. 257-258.

(2) Annotation à la copie de Hugues de Saint-Victor signalée p. 620, note 1. Voir DE BORMAN, *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, pp. xv, xviii, et pp. 322, 323.